Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Problème chaudiere

Par Vincent08

Bonjour, je viens d'acquérir une maison pour laquelle j'ai fait intervenir un chauffagiste pour la remise en marche de la chaudière fioul (maison inoccupée depuis le 9 mai 2019) or il était impossible de la démarrer et donc pièces à remplacer. Ensuite problème d'eau chaude et au moment de remettre le chauffage, impossible. Après des recherches je trouve qu'un bien doit etre vendu avec un chauffage opérationnel. Je contacte le notaire qui valide mon information et me renvoi vers le vendeur. Je lui indique son obligation et me renvoi sur texte inclu dans l'acte de vente qui m'empêche de tous recours

Précisions : j'avais demandé à la 1ère visite du bien une facture d'entretien de la chaudière ;le vendeur m'a indiqué qu'une réparation avait été effectué en avril 2019 et que la chaudière fonctionnait mais document introuvable. Après leur réponse par courrier je décide de renouveler ma demande de justificatif d'entretien et donc je reçois un rapport pour la reparation d'un purgeur auto avec une chaudière qui fonctionne.

Ai-je un recours à la vue de la date et la nature du rapport ? qui n'est pas un entretien et donc la vérification de l'ensemble des éléments de la chaudière reste indéterminée

---
Par janus2

Après des recherches je trouve qu'un bien doit etre vendu avec un chauffage opérationnel.

Bonjour,
Je serais curieux de connaitre le texte qui interdit de vendre un bien sans chauffage opérationnel.

Sinon, je suppose que votre acte de vente comporte la clause de non garantie des vices cachés. Vous ne pouvez donc pas vous retourner contre votre vendeur pour vice caché.

Seule possibilité, démontrer que votre vendeur savait que la chaudière était en panne et qu'il vous l'a caché volontairement afin de conclure la vente, dans ce cas il y aurait dol. Mais cela ne semble pas évident dans votre cas...